



Résultats de l'atelier visant l'élaboration du Plan de Travail pour la réalisation du premier rapport national de l'initiative pour la transparence des pêches (FiTI) en Mauritanie

Rapport de synthèse



Présenté par Dr. J. Bennett, Consultant GIZ

Nouakchott, février 2018

Résumé

L'objectif de l'atelier de travail FITI du 5 au 7 février 2018 a été d'élaborer un Plan de Travail 2018-2019 pour le Groupe National Multipartite (GNM) mauritanien, qui définit les mesures nécessaires à la mise en œuvre d'une candidature effective pour la Mauritanie, notamment la préparation du premier rapport FITI, de manière réaliste et adaptée au contexte mauritanien.

L'atelier de travail a eu lieu à l'Hôtel Azalaï Marhaba, Nouakchott. Le nombre de participants (hors organisateurs) a été de 19, dont 3 (16%) femmes.

L'objectif de l'atelier de travail suscité a été en grande partie atteint. Une première ébauche du Plan de Travail 2018-2019 est disponible en annexe. Cette ébauche reste à finaliser avant sa validation par le GNM.

Sous sa forme finale, le Plan de Travail doit aussi tenir compte des coûts et des sources de financement y compris les sources nationales et internationales de financement et assistance technique le cas échéant. Il s'agit d'informations supplémentaires à fournir une fois les ressources requises pour chaque activité seront définies.

L'atelier a permis aux participants non seulement l'élaboration du Plan de Travail en ébauche, mais aussi la mise en valeur d'autres outils de gestion du processus FITI, notamment le paysage des acteurs institutionnels, l'analyse FFOM, l'analyse des écarts, une liste d'indicateurs de suivi-évaluation et une analyse des risques et des mesures de leur mitigation. Il s'agit d'outils qui restent à perfectionner dans les meilleurs délais et à actualiser de manière régulière et participative pour les besoins de la gestion du processus.

Table des matières

Résumé.....	2
Liste des acronymes	3
1 Contexte	4
2 Rappel des objectifs de l’atelier de travail	4
3 Le déroulement de l’atelier de travail.....	4
4 Une appréciation succincte des résultats de l’atelier de travail	11

Annexes

A1 Programme d’activités de l’atelier de travail FiTI du 5 au 7 février 2018	12
A2 Liste des participants.....	15
A3 Paysage des acteurs institutionnels affectées par le processus FiTI en Mauritanie	16
A4 Exigences 1-6 pour la mise en œuvre du Standard FiTI (traduction non officielle)	18
A5 Analyse FFOM du processus FiTI en Mauritanie	23
A6 Analyse des écarts : Exigences FiTI et situation actuelle en MR	24
A7 Plan de travail FiTI (2018-2019)	26
A8 Liste des indicateurs de suivi-évaluation du processus FiTI (propositions)	29
A9 Revue des obstacles et des mesures de gestion des risques	30

Liste des acronymes

DARE	Direction de l'Aménagement des Ressources et des Etudes
DGIPCE	Direction Générale des Investissements Publics et de la Coopération Economique
DPCID	Direction de la Planification, de la Coordination Intersectorielle et des Données
DPMC	Direction de la Politique Monétaire de Change
FNP	Fédération Nationale de Pêche
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH
IMROP	Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MPEM	Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OESP	Observatoire Economique et Social des Pêches
ONEC	Ordre National des Experts Comptables
PRAO-MR	Programme Régional de Pêche en Afrique de l'Ouest (en Mauritanie)
ProDeF	Programme de Renforcement de la Décentralisation et des Finances Publiques
PTF	Partenaire Technique et Financier
ZFN	Zone Franche de Nouadhibou

Photo de la page de garde : Participants de l’atelier de travail du 5 au 7 février 2018

1 Contexte

L'exploitation des ressources halieutiques est un facteur important pour l'économie nationale de la Mauritanie. L'absence d'une gestion transparente dans le secteur des pêches peut constituer une source de déstabilisation économique. C'est pourquoi, le 19 janvier 2015, le Président de la République a déclaré son engagement en faveur de l'adhésion à l'Initiative pour la transparence des pêches (FiTI). La coopération allemande, à travers le Programme de Renforcement de la Décentralisation et des Finances Publiques (ProDeF), appuie les efforts de la Mauritanie dans le processus d'adhésion.

Dans le cadre de la préparation de la candidature de la Mauritanie à la FiTI, le Groupe National Multipartite (GNM) de la Mauritanie vise à élaborer, avec l'appui de la GIZ, un Plan de Travail pour la première période de Rapport FiTI basé sur l'exigence A.6, afin de compléter les étapes préalables de son dossier de candidature à l'initiative FiTI.

Afin d'établir une première ébauche du Plan de Travail FiTI pour la période 2018-2019, le Gouvernement mauritanien a organisé avec l'appui du programme ProDeF un atelier de travail du 5 au 7 février 2018 à la capitale du pays. Les principaux résultats issus de cette rencontre seront présentés ci-dessous.

2 Rappel des objectifs de l'atelier de travail

L'**objectif** de l'atelier de travail FiTI du 5 au 7 février 2018 a été l'élaboration d'un Plan de Travail 2018-2019 pour le GNM mauritanien, qui définit les mesures nécessaires à la mise en œuvre d'une candidature effective pour la Mauritanie, notamment la préparation du premier rapport FiTI, de manière réaliste et adaptée au contexte mauritanien.

Le déroulement de l'atelier a été structuré en trois étapes principales :

- L'analyse des écarts relatifs aux exigences 1-6 du standard FiTI, ¹
- L'élaboration du Plan de Travail 2018-2019 pour répondre aux dites exigences et
- L'identification des obstacles et la formulation de mesures de gestion des risques.

L'animation et la modération des débats ont été prises en charge par Dr. Jim Bennett, consultant international basé à Cologne, Allemagne et Sidi Ould Zeine, consultant national basé à Nouakchott, Mauritanie.

3 Le déroulement de l'atelier de travail

Le programme indicatif de l'atelier de travail a été diffusé à une vingtaine d'invités au préalable, dont la plupart étant les membres du GNM. Ce programme a été révisé à plusieurs reprises lors de sa réalisation (voir programme final en Annexe A1).

L'atelier de travail a eu lieu du 5 au 7 février 2018 à l'Hôtel Azalaï Marhaba, Nouakchott. Le nombre de participants (hors organisateurs) a été de 19, dont trois (16%) femmes (voir l'Annexe A2).

Le démarrage de la **première journée** de l'atelier a été assuré par le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et le Coordinateur du ProDeF.

Ouvrant la rencontre, le Secrétaire Général du MEF, M. Mohamed Ould Aïdda, a souligné que l'élaboration du rapport national, objet de l'atelier, constitue une étape importante, car il résultera

¹ Notons que, parmi les 12 exigences de mise en œuvre du Standard, seulement les premières 6 exigences sont à satisfaire jusqu'au moment de la présentation du premier rapport FiTI (voir Standard, page 29).

des débats riches et constructifs entre tous les acteurs, afin de prendre en compte toutes les idées et propositions des communautés opérant dans le domaine au niveau national.²

Au sujet des résultats de l'atelier, le Secrétaire Général a dit qu'ils permettront à la Mauritanie d'honorer ses engagements dans le secteur des pêches, tels comme évoqués lors de la 1^{ère} conférence de l'initiative de la transparence, tenue à Nouakchott le 3 février 2016, tout comme ils concrétisent la déclaration de Nouakchott sur la transparence dans le secteur des pêches, et rappelés lors de la 2^{ème} conférence mondiale de cette initiative globale, organisée à Bali en Indonésie, qui marque le début de l'application effective de l'initiative.

“Le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a lancé il y a deux ans l'initiative de la transparence dans le secteur des pêches en vue d'une meilleure exploitation et une gestion rationnelle et durable des ressources halieutiques. Pour parvenir à cet objectif, la Mauritanie a prouvé, grâce à son groupe national multisectoriel, sa capacité à remplir toutes les conditions de l'initiative”, a-t- il conclu.

Pour sa part, le Coordinateur ProDeF a précisé que les participants sont appelés à développer le plan opérationnel de la FiTI, une étape très importante pour le lancement de la candidature FiTI et pour la transparence dans le secteur de la pêche en Mauritanie.

Par la suite, les participants se sont présentés avant de revoir le programme et des objectifs de l'atelier.

Les présentations d'ouverture ont été complétées par une intervention du Coordinateur de la FiTI en Mauritanie, M. Abass Sylla, qui a tiré un bilan, sous forme d'un état des lieux, des expériences du processus FiTI en Mauritanie jusqu'à nos jours.

Les participants ont aussi eu l'occasion d'examiner une première ébauche du **paysage des acteurs institutionnels affectés par le processus FiTI en Mauritanie**. Suite aux commentaires fournis par les participants, l'ébauche du document a été corrigée et adaptée pour revue et perfectionnement ultérieur (voir l'Annexe A3).

Afin de faciliter les débats autour des exigences du Standard FiTI, les organisateurs ont préparé une **première traduction** (non officielle) des textes concernés en français. Les copies ont été mises à disposition de tous les participants (voir l'Annexe A4).

La deuxième partie de la matinée a été consacrée à **l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM)** actuelles du processus FiTI en Mauritanie. Ainsi les participants ont dégagé, en deux groupes de travail, les résultats qui sont présentés en Annexe A5.

A titre de synthèse, les principales constatations issues de cet exercice ont été ainsi qu'il suit :

Forces

- Engagement politique de haut niveau des parties prenantes et des PTF (GIZ, Banque mondiale)
- Cadre institutionnel existant (GNM, Coordinateur, Secrétaire)
- Inscription budgétaire du Secrétariat National (SN) FiTI dans la Loi de finances
- Approche participative établie (GNM)
- Existence d'une stratégie nationale et des documents d'orientation stratégique au niveau de RIM

² La présentation de l'ouverture de l'atelier se base sur un article en ligne publié par l'Agence Mauritanienne d'Information, voir <http://fr.ami.mr/Depeche-43614.html>

- Existence d'un observatoire (base de données)

Faiblesses

- Ancrage institutionnel de la FiTI en Mauritanie
- Manque de personnel, de financements et de budget opérationnel
- Manque d'un secrétariat permanent équipé
- Manque de procédures de fonctionnement (règlement intérieur)
- Engagement et motivation des parties prenantes
- Insuffisance des capacités techniques et organisationnelles
- Manque de données fiables
- Faiblesse des moyens de contrôle et surveillance
- Manque d'une Stratégie de Communication (site web, sensibilisation etc.)

Opportunités

- Vision : Création d'emploi pour nourrir les populations
- Existence du Secrétariat International FiTI comme garant d'un standard formalisé
- Engagement des PTF pour la transparence
- Mobilisation des États riches en ressources halieutiques (échange et coopération)
- Demande mondiale pour la transparence
- Potentiel halieutique important pour la Mauritanie

Menaces

- Expérience jeune de l'initiative
- Spécification du secteur pas toujours prise en compte dans le standard à cause de l'origine (ITIE)
- L'absence d'un financement spécifique à la FiTI au niveau international
- Différentiation de la politique des pêches selon les États
- Absence d'une société civile mondiale de la pêche (contrairement à l'ITIE)

Lors d'une présentation MS-PowerPoint, les participants de l'atelier ont entamé une réflexion en plénière sur les **7 principes de la FiTI** qui reflètent les valeurs et les objectifs de toutes les parties prenantes de l'initiative. On a noté que le premier Plan de Travail doit «définir les objectifs pour la première période de rapport. L'**objectif principal** doit être de satisfaire aux exigences définies dans la section B du Standard de la FiTI. Le GNM peut prendre en considération d'**autres objectifs** liés aux Principes de la FiTI » (voir Note d'Orientation, page 28). A cet égard, les participants se sont mis d'accord que le Principe 5 semble particulièrement pertinent pour le cas de la Mauritanie :

Principe 5 : La transparence est plus efficace lorsque l'information est partagée et vérifiée par le biais d'une participation active, libre, efficace, significative et éclairée des gouvernements, des entreprises et de la société civile, des scientifiques et d'autres acteurs tous représentés comme partenaires égaux, permettant à toutes les parties prenantes de s'assurer de la fiabilité et de la légitimité des informations.

Ainsi, pour les besoins du premier Plan de Travail, ce principe reste à traduire en objectif national.

La **deuxième journée** de l'atelier a commencé avec un bref rappel des résultats de la journée précédente. Par la suite, les participants se sont familiarisés avec le texte du Standard FiTI portant sur les exigences à remplir jusqu'à la fin de la période de préparation du premier rapport (Section B,

Exigences 1 à 6). Plusieurs participants ont regretté que le manque d'un texte en français jusqu'ici a effectivement empêché leur accès au contenu du Standard.³

Avant de passer à la prochaine étape de l'atelier, les participants se sont mis d'accord sur la structure générale du Plan de Travail à élaborer. Ainsi, ils ont adopté les **4 axes stratégiques** suivants :

- 1) Etablissement d'un Secrétariat National (SN-FiTI) pleinement opérationnel et performant,
- 2) Renforcement des capacités des membres du GNM et du Secrétariat National (SN-FiTI),
- 3) Mise en œuvre effective et durable du Standard FiTI et
- 4) Communication et dialogue multi-acteur aux niveaux national, régional et international.



Photo : Discussions en plénière

Notons que les domaines 1 et 2 concernent surtout les capacités humaines et organisationnelles internes des structures chargées de la mise en œuvre du Standard FiTI en Mauritanie, alors que les domaines 3 et 4 adressent les besoins en réseautage avec des acteurs externes, notamment avec le Secrétariat International (SI-FiTI), mais aussi la communication et la concertation avec tous les acteurs locaux, régionaux et internationaux concernés.

La prochaine étape de l'atelier a été dédiée à un examen de près des exigences 1 à 6 pour la mise en œuvre du Standard FiTI. Les participants ont été priés d'entamer une **analyse des écarts**, avec comme résultat un tableau de quatre colonnes dont le contenu est le suivant :

- Référence (exigence concerné p.ex. B.1.1),
- Exigence (domaine thématique),

³ Jusqu'ici le seul document de base FiTI disponible en français est la Note d'Orientation du 15/10/2017.

- Statut actuel et
- Commentaires et observations.

Les participants se sont scindés en deux groupes de travail, l'un pour apprécier la situation relative aux exigences 1 à 3, et l'autre pour examiner le niveau d'atteinte des exigences 4 à 6. Les participants de chaque groupe ont été priés de définir sur une échelle de 0 à 4 le **statut actuel de chaque exigence**. C'est sur la base des résultats issus cette analyse que l'aperçu présenté en Annexe A6 a été élaboré. Les résultats globaux de l'analyse des écarts sont repris dans le tableau qui suit. Afin de faciliter la lecture du tableau, les meilleurs résultats issus de l'exercice (en termes de statut) sont présentés en champs verts, alors que les résultats de moyen niveau figurent dans des champs jaunes.

Tableau 1 Synthèse des résultats de l'analyse des écarts (exigences FiTI 1 à 6)

Réf.	Exigence (domaine thématique)	Statut
B.1.1	Registre public des lois, règlements et documents officiels nationaux en matière de pêche	3,0
B.1.2	Résumé des lois et des décrets relatifs aux accords fonciers au sein des pêches.	3,0
B.1.3	Publication de tous les accords étrangers d'accès à la pêche.	2,0
B.1.4	L'état des ressources halieutiques	3,5
B.1.5	Pêche à grande échelle	2,5
B.1.6	Pêche à petite échelle	2,0

Statut : 4= très satisfaisant, 3= satisfaisant, 2= déficitaire, 1= très déficitaire, 0= information insuffisante.

En suivant les résultats présentés ci-dessus, on peut constater que cette appréciation du statut actuel de chaque exigence concernée (de 1 à 6) dégage une impression globalement positive de la situation initiale (baseline) à laquelle la Mauritanie doit faire face. Les notes varient entre 2 (déficitaire) et 4 (très satisfaisant), alors qu'aucune exigence n'est caractérisée par une insuffisance des informations (zéro) et aucune situation n'est qualifiée de très déficitaire (1). Il s'agit d'un résultat encourageant pour la poursuite du processus vers la mise en œuvre du Standard. Autrement dit : La base pour la transparence du secteur des pêches en Mauritanie est là ; il faut maintenant en profiter.

La seconde moitié de la journée a été dédiée en grande partie à la transformation des résultats de l'analyse des écarts en activités importantes à entamer lors des deux années à venir. Il s'agissait avant tout, dans une première sous-étape, des activités à définir à l'intérieur de l'axe stratégique 3. Les participants ont été priés d'élaborer une **première ébauche partielle de Plan de Travail** en 5 colonnes comprenant les éléments suivants :

- Activité importante,
- Période (début / fin),
- Principaux résultats (attendus de l'activité spécifique),
- Responsables (GNM / autres) et
- Ressources requises.

Ce travail a été réalisé en groupes de travail.

Notons que le Standard FiTI exige que le Plan de Travail tient aussi compte des coûts et des sources de financement y compris les sources nationales et internationales de financement et assistance technique le cas échéant (voir Note d'Orientation 1, page 28). Il s'agit d'informations supplémentaires à fournir une fois les ressources requises pour chaque activité seront définies.

La **troisième journée** de l'atelier a démarré avec un rappel des résultats de la journée précédente, suivi par une revue et discussion des activités proposées au niveau de l'axe stratégique 3 du Plan de Travail.



Photo : Présentation en plénière

En ce qui concerne les activités importantes des autres axes stratégiques, les participants ont profité de l'existence d'un document appelé « Plan de travail pour la mise en œuvre de la FiTI (2018) » qui a fait l'objet d'une présentation, revue et validation interne lors d'une session extraordinaire du GNM tenue le 12 janvier 2018 à Nouakchott. Il s'agit d'un tableau à 4 colonnes avec comme éléments :

- Objectifs,
- Activités,
- Résultats et
- Indicateurs.

Lors d'une séance en plénière, les participants ont effectué une revue de toutes les activités proposées dans le plan 2018 pour intégration ultérieure dans le Plan de Travail 2018-2019. La plupart des résultats attendus des activités spécifiques ont aussi été repris (voir le résultat préliminaire en Annexe A7).⁴

La plupart des indicateurs proposés dans le Plan 2018 ont été attribués aux différents axes stratégiques du Plan de Travail 2018-2019 (voir l'Annexe A8). Les sources de vérification de chaque indicateur proposé restent à identifier.⁵

⁴ La première ébauche du Plan de Travail a été complétée quelques jours après l'atelier en groupe restreint organisé par Nedwa Moctar Nech (membre du GNM) avec l'assistance de Sophie Girke (GIZ). Les modifications issues de cette rencontre ont été intégrées dans la version présentée en annexe.

⁵ Notons que le Standard FiTI n'exige pas l'utilisation d'indicateurs pour les besoins du suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan de Travail. Cependant, nous la considérons comme bonne pratique dans la gestion de toute initiative de bonne gouvernance des ressources naturelles.

La dernière étape analytique de l'atelier a été l'identification en plénière des **obstacles (risques)** et la formulation de mesures pour répondre aux risques. Il s'agit d'obstacles qui peuvent empêcher la mise en œuvre du Plan de Travail 2018-2019. Les résultats de cet exercice (voir l'Annexe A9) représentent une appréciation préliminaire des facteurs de risques et des possibilités de réduction et/ou d'élimination de ces risques qui mérite d'être approfondie, tout en tenant compte des niveaux de probabilité et d'importance de chaque risque, dans le proche avenir.

Avant de quitter l'atelier de travail, les participants ont rempli des **fiches d'évaluation interne** afin de permettre aux organisateurs d'apprécier les forces et faibles de l'atelier, telles que perçues par les participants. Treize (13) personnes ont participé à cet exercice de feedback dont 9 du GNM, 2 d'autres catégories et 2 sans catégorisation. Les participants ont été priés de répondre à 14 questions spécifiques sur une échelle de 1 (minimum) à 5 (maximum). Les principales forces et faiblesses de l'atelier ont été, en suivant les scores moyens, ainsi qu'il suit :

Forces

- L'organisation de cet atelier vous semble-t-elle pertinente ? (4,54)
- Cette méthodologie des travaux de groupes vous semble-t-elle pertinentes ? (4,54)
- Les travaux demandés aux groupes ont-ils été présentés clairement ? (4,38)

Faiblesses

- L'horaire des travaux est-il convenable ? (3,85)
- Le contenu a-t-il répondu à vos attentes ? (3,92)
- Les présentations ont-t-elles été claires ? (4,00)
- L'approche participative visant à impliquer toutes les parties prenantes dans le processus d'élaboration Plan de Travail FiTI a-t-elle atteint son objectif en ce qui concerne votre catégorie ? (4,00)

Une question finale ouverte (« recommandations et expression libre ») a dégagé les quatre réactions suivantes :

- Meilleure approche de transparence entre la coordination, le Secrétariat et le groupe de GNM à favoriser,
- Il faut informer et envoyer les documents à temps,
- Il faut que la présidence soit effectuée par le Ministère des Pêches, et
- Nécessité de renforcer l'esprit d'équipe au sein du GNM.

Les mots finaux ont été prononcés par le représentant du Coordinateur FiTI, le DG de la Pêche et le représentant de la GIZ. Le DG de la Pêche a exprimé ses sincères remerciements aux Gouvernement de la RIM pour l'organisation de cet atelier. Le représentant de la GIZ, de son côté, a rappelé le pays d'origine du processus global de la FiTI, qui est la Mauritanie ; son appréciation des bons échanges quotidiens avec les deux modérateurs ; et les appuis techniques fournis par la GIZ, qui sont toujours orientés vers les priorités politiques du Gouvernement mauritanien. Le tout dernier mot a été prononcé par le représentant du Coordinateur FiTI en Mauritanie.

L'atelier de travail a été clôturé comme prévu vers 13 heures.

Nous, les deux consultants chargés de la modération de l'atelier, nous tenons à remercier ici tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la bonne préparation et au bon déroulement de l'atelier de planification FiTI du 5 au 7 février 2018 à Nouakchott. Nous exprimons donc notre gratitude à l'ensemble des membres du GNM, au Coordinateur et au Secrétaire FiTI en Mauritanie, et plus

particulièrement à Mme. Sophie Girke de la GIZ, qui a appuyé toutes les étapes de l'atelier avec compétence professionnelle et engagement sans failles.

4 Une appréciation succincte des résultats de l'atelier de travail

L'objectif de l'atelier de travail, à savoir « l'élaboration d'un Plan de Travail 2018-2019 pour le GNM Mauritanien, qui définit les mesures nécessaires à la mise en œuvre d'une candidature effective pour la Mauritanie, notamment la préparation du premier rapport FiTI, de manière réaliste et adaptée au contexte mauritanien », a été en grande partie atteint. Une première ébauche du Plan de Travail 2018-2019 est disponible en annexe. Cette ébauche reste à finaliser avant sa validation par le GNM.

Sous sa forme finale, le Plan de Travail doit aussi tenir compte des coûts et des sources de financement y compris les sources nationales et internationales de financement et assistance technique le cas échéant. Il s'agit d'informations supplémentaires à fournir une fois les ressources requises pour chaque activité seront définies.

L'atelier a permis aux participants non seulement l'élaboration du Plan de Travail en ébauche, mais aussi la mise en valeur d'autres outils de gestion du processus FiTI, notamment le paysage des acteurs institutionnels, l'analyse FFOM, l'analyse des écarts, une liste d'indicateurs de suivi-évaluation et une analyse des risques et des mesures de leur mitigation. Il s'agit d'outils qui restent à perfectionner dans les meilleurs délais et à actualiser de manière régulière et participative pour les besoins de la gestion du processus.

A1 Programme d'activités de l'atelier de travail FiTI du 5 au 7 février 2018

Lundi, le 5 février 2018

Heure	Activité	Présentation / Responsabilité
08h30 - 09h00	Arrivée des participants	
09h00 - 09h30	Ouverture officielle de l'atelier : Secrétaire Général Mohamed Ould AïDDA (Ministère de l'Economie et des Finances) et M. Andreas SCHLOETTERER (Coordinateur, ProDeF, GIZ)	SG MEF et GIZ
09h30 - 09h45	Présentation des participants, revue du programme de l'atelier	Jim BENNETT (ci-après JB)
09h45 - 10h15	La FiTI en Mauritanie - État des lieux de la FiTI Mauritanie Questions et réponses en plénière	Coordinateur FiTI-MR, M. Abass SYLLA
10h15 - 10h30	Constitution de groupes de travail et désignation des présidents et des rapporteurs de chaque groupe	Modération : JB
10h30 - 10h45	Pause-café / thé	
10h45 - 11h15	Analyse FFOM du processus de la FiTI en Mauritanie <ul style="list-style-type: none"> • Groupe 1 : Analyse des forces et faiblesses • Groupe 2 : Analyse des opportunités et menaces 	Présidents des groupes et rapporteurs Modération : JB
11h15 - 11h30	Présentation et discussion en plénière des résultats des travaux en groupes	Rapporteurs des groupes
11h30 - 11h45	Rappel des 7 principes et des 12 exigences du Standard de la FiTI	Lamine CAMARA et Nedwa NECH
11h45 - 13h00	Analyse des écarts selon les exigences de transparence FiTI 1-6 du standard de la FiTI <ul style="list-style-type: none"> • Groupe 1 : Analyse des écarts par rapport aux exigences de transparence 1 à 3 • Groupe 2 : Analyse des écarts par rapport aux exigences de transparence 4 à 6 	Présidents des groupes et rapporteurs Modération : JB
13h00 - 14h30	Pause-déjeuner	
14h30 - 15h30	Suite et finalisation des travaux en deux groupes	Modération : Présidents des groupes
15h30 - 16h00	Présentation et discussion en plénière des résultats des travaux en groupes	Rapporteurs des groupes Modération : JB
16h00	Clôture de la première journée de l'atelier	

Mardi, le 6 février 2018

Heure	Activité	Présentation/ Responsabilité
09h30 - 10h00	Arrivée des participants / Pause-café et thé	
10h00 - 10h15	Rappel des résultats de la journée précédente et de l'ordre de jour	Jim BENNETT (JB)
10h15 - 12h00	Analyse des écarts selon les exigences de transparence FiTI 1-6 du standard de la FiTI <ul style="list-style-type: none"> • Groupe 1 : Analyse des écarts par rapport aux exigences de transparence 1 à 3 • Groupe 2 : Analyse des écarts par rapport aux exigences de transparence 4 à 6 	Présidents des groupes et rapporteurs Modération : JB
12h00 - 12h15	Introduction : Formulation du Plan de Travail (y compris activités, produits, responsabilité, calendrier, coûts et sources de financement) pour répondre en 2018 aux écarts constatés selon les exigences 1-6 du standard de la FiTI	JB
12h15 - 13h30	Formulation du Plan de Travail (Axe 3) En deux groupes de travail : <ul style="list-style-type: none"> • Groupe 1 : Activités dans les domaines des exigences 1 à 3 • Groupe 2 : Activités dans les domaines des exigences 4 à 6 	Modération : Présidents des groupes
13h30 - 15h00	Pause-déjeuner	
15h00 - 16h00	Finalisation, présentation et discussion en plénière des résultats des travaux en groupes	Rapporteurs Modération : JB
16h00 - 17h00	Formulation du Plan de Travail en deux groupes de travail : <ul style="list-style-type: none"> • Groupe 1 : Activités des axes 1 et 2 • Groupe 2 : Activités de l'axe 4 	Présidents des groupes et rapporteurs Modération : JB
17h00	Clôture de la deuxième journée de l'atelier	

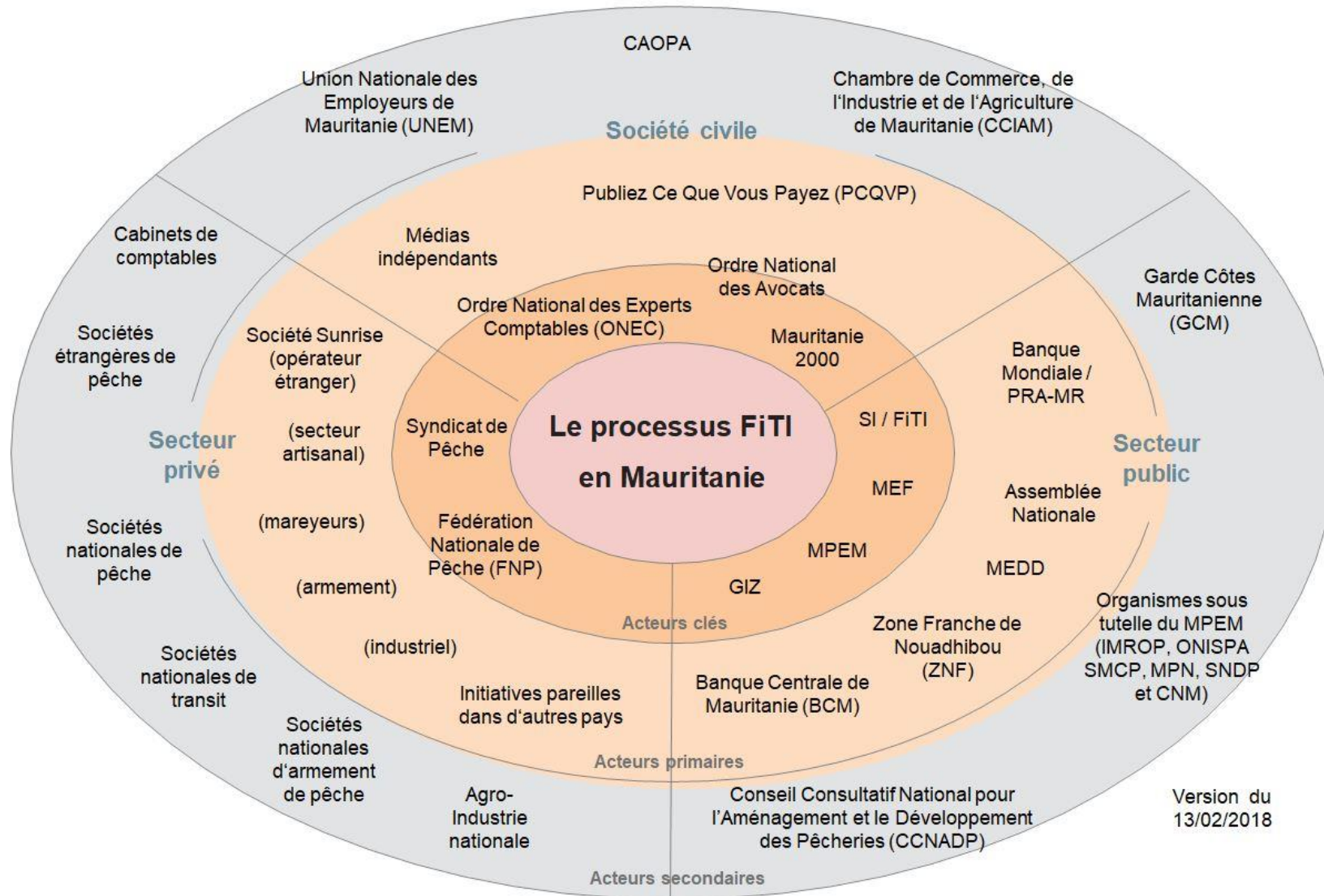
Mercredi, le 7 février 2018

Heure	Activité	Présentation/ Responsabilité
08h30 - 09h00	Arrivée des participants	
09h00 - 09h15	Rappel des résultats de la journée précédente et de l'ordre de jour	Modération : JB
9h15 - 10h00	Présentation et discussion en plénière des résultats des travaux en groupes sur les activités de l'axe 3	Rapporteurs Modération : JB
10h00 - 11h00	En plénière : Formulation du Plan de Travail des axes 1, 2 et 4 et synthèse des besoins en coopération internationale, y compris l'identification des PTF pour consultation ultérieure	Modération : JB
11h00 - 11h15	Pause-café / thé	
11h15 - 12h15	Identification des obstacles qui peuvent empêcher la satisfaction des exigences 1-6 du standard de la FiTI, formulation des mesures de gestion des risques Révision du paysage des acteurs	Modération : JB
12h15 - 12h45	Définition des prochaines étapes et de la répartition des tâches	Modération : JB
12h45 - 13h00	Évaluation de l'atelier et photo de la famille	Modération : JB
13h00	Clôture de l'atelier avec les mots finaux présentés par les parties prenantes/membres du GNM	Tous
13h00 - 14h30	Pause-déjeuner	

A2 Liste des participants

Nom	Prénoms	Organisation	Fonction	Email	Tél.
Abeid	Sidi Ahmed	FNP	Président de section de pêche artisanal (Nord)	abeid11957@hotmail.fr	22360087
Abeidou	Hassane	PRAO-MR	Coordinateur Adjoint en Suivi / Evaluation	hassaneabeidou@yahoo.fr	36304522
Adebe	Sidi Mouhamed	MEDD / DPCID	Directeur Administratif	ssidimouhamed@yahoo.fr	44481976
Ba	Almamy Samboly	Indépendant	Expert de la Pêche	sambolyalmamy@gmail.com	33721928
Beittatt	Cheikhany Mohamed	FNP	Président de la Flotte Industrielle Nationale	fnprim@yahoo.fr	46594000
Bouheda	Ahmed Salem	BCM / DPMC	Directeur Administratif	bouheda@bcm.mr	36309122
Camara	Lamine	MPEM / DARE	Directeur	laminecam2000@yahoo.fr	22307327
Cheikhna	Cheikh Bouya	Assemblée Nationale	Président du Groupe de la Pêche	chbouya2003@gmail.com; chbouya2017@gmail.com	47505464; 37121314
Daida	Jedna	Médias	Journaliste	jednadeida@yahoo.com	36306337
Hejbou	Cheikh	IMROP	Chef Centre NKC	cheikhnshi67@gmail.com	22121017
Jiddou	Azza Mint	MPEM	Conseiller Technique	azzajiddou@yahoo.fr	22421007
Khoubah	Ahmed	FNP	Secrétaire Général Adjoint	fnprim@yahoo.fr	36362140
Limam	Abdallahi	IMROP	Chercheur	alimame@gmail.com	22307327
Moussa	Ahmed Taleb	MPEM / DARE	Directeur Adjoint	talebmousaa@yahoo.fr	46479842
Nech	Nedwa Moctar	Mauritanie 2000	Directrice	nedwa.nech@gmail.com	36306973
Ould Saleck	Mohamed	FNP	Président de section de pêche (Sud)	langoustes.pcm79@gmail.com	46457774
Ould Taleb Ahmed	Sid'Ahmed	Ordre National des Avocats	Avocat	sataavocat@gmail.com	22036904
Sylla	Abass	MEF / DGIPCE	Directeur Général / Coordinateur FiTI	aysylla@yahoo.fr	20959112
Tijani	Mohamedou	ONEC	Expert Groupe DG ECAF	etudesecef@yahoo.fr	49171717; 36623423
Organisateurs					
Bennett	Jim	Indépendant	Consultant / Modérateur	bennett@ipa-cologne.de	42414013
Girke	Sophie	GIZ	Assistante Technique	sophie.girke@giz.de	48344209
Ould Zeine	Sidi	Indépendant	Consultant / Modérateur	sdzeine@gmail.com	48778465

A3 Paysage des acteurs institutionnels affectés par le processus FiTI en Mauritanie



Paysage des acteurs : Approche méthodologique

Dans le cadre de l'élaboration du paysage des acteurs, nous avons établi une liste de tous les acteurs institutionnels affectés de manière directe ou indirecte par le processus FiTI en Mauritanie. Par la suite, chaque acteur a été attribué à un des trois secteurs globaux (secteur public, secteur privé, société civile), puis à une des trois catégories en fonction de son rôle dans le processus FiTI :

- **Acteurs clés** : Acteurs qui, grâce à leur connaissance, savoir-faire ou compétence, sont en mesure d'exercer une influence importante sur le processus FiTI en Mauritanie ; sans appui de leur part, ce processus ne sera pas en mesure de réaliser les effets souhaités.
- **Acteurs primaires** : Acteurs qui sont affectés de manière directe par le processus FiTI, ceci dans la perspective d'en tirer des avantages et/ou d'être négativement sanctionné.
- **Acteurs secondaires** : Acteurs qui sont affectés de manière indirecte ou transitoire par le processus FiTI.

Acronymes du Paysage des Acteurs FiTI MR :

CAOPA	Confédération Africaine des Organisations Professionnelles de la Pêche Artisanale
CNM	Chantiers Navals de Mauritanie
FiTI	Fisheries Transparency Initiative
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH
IMROP	Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MPN	Marché au Poisson de Nouakchott
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
ONISPA	Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (ONISPA)
PASP	Projet d'Appui au Secteur de la Pêche
PRAO-MR	Programme Régional de Pêche en Afrique de l'Ouest (en Mauritanie)
SI / FiTI	Secrétariat International de la FiTI
SMCP	Société Mauritanienne pour la Commercialisation de Poisson
SNDP	Société Nationale de Distribution de Poisson

A4 Exigences 1-6 pour la mise en œuvre du Standard FiTI (traduction non officielle)

B.1.1 Public Registry of National Fisheries Laws, Regulations and Official Policy Documents	B.1.1 Registre public des lois, règlements et documents officiels relatifs à la pêche
Implementing countries must provide an online, up-to-date registry of all national legislation and official policy documents related to the marine fisheries sector. The National MSG must decide on which areas of fisheries this applies to; however, at a minimum, copies of national laws, decrees and policy documents on fisheries management, trade and investment, as well as fisheries management plans must be included.	Les pays mettant en œuvre doivent fournir un registre en ligne actualisé de toutes les législations nationales et des documents officiels relatifs au secteur de la pêche maritime. Le GMP national doit décider sur quels domaines de la pêche cela s'applique; cependant, au minimum il faut inclure des copies des lois, décrets et documents politiques nationaux sur la gestion de la pêche, le commerce et les investissements, ainsi que des plans de gestion de la pêche.
B.1.2 Fisheries Tenure Arrangements	B.1.2 Ententes de tenure des pêches
Implementing countries must publish a summary description of laws and decrees on fisheries tenure arrangements, including the following information:	Les pays mettant en œuvre doivent publier une brève description des lois et décrets relatifs aux régimes de tenure des pêches, y compris les informations suivantes:
i. A description of the rights and authorisations applicable by law or decree, including those based on an individual or collective quota system, for commercial, recreational, scientific or exploratory fisheries or for cultural use, and for access to and use of traditional sites, for landing fish, for temporary fish camps, for fish processing, or for other traditional use.	i. Une description des droits et autorisations applicables par la loi ou le décret, y compris ceux fondés sur un système de quotas individuels ou collectifs, pour la pêche commerciale, récréative, scientifique ou exploratoire ou à des activités culturelles, ainsi que pour l'accès aux sites traditionnels et leur utilisation, pour le débarquement du poisson, les camps de pêche temporaires, la traitement du poisson ou d'autres utilisations traditionnelles.
ii. The fees, duration, transferability and divisibility of such rights and authorisations.	ii. Les redevances, la durée, la transférabilité et la divisibilité de ces droits et autorisations.
iii. The persons that are legally entitled to issue access rights and fishing authorisations, the mandatory administrative procedures required to determine their issue, and the nature of any oversight or public consultation processes involved.	iii. Les personnes qui sont légalement autorisées à délivrer des droits d'accès et des autorisations de pêche, les procédures administratives obligatoires requises pour déterminer leur délivrance et la nature de tout processus de surveillance ou de consultation publique impliqué.
iv. The conditions applied to fishing authorisations including those relating to fishing effort and ecosystem impact, landings, trans-shipping and catch reporting.	iv. Les conditions appliquées aux autorisations de pêche, y compris celles relatives à l'effort de pêche et à l'impact sur les écosystèmes, aux débarquements, au transbordement et à la déclaration des captures.
v. The procedures and rules for authorising a nationally-flagged vessel to fish in a third country or on the High Seas, including information on the fees paid to the national government for providing this authorisation, reporting requirements and the provisions for terminating such authorisations.	v. les procédures et règles relatives à l'autorisation d'un navire sous pavillon national de pêcher dans un pays tiers ou en haute mer, y compris des informations sur les redevances versées au gouvernement national pour la délivrance de cette autorisation, les exigences en matière de notification et les dispositions relatives à la fin de ces autorisations.
In case tenure, access or user rights are not codified, information on the current and planned approaches to securing such rights must be published.	Si les droits de tenure, d'accès ou d'utilisation ne sont pas codifiés, des informations sur les approches actuelles et prévues pour garantir ces droits doivent être publiées.
B.1.3 Foreign Fishing Access Agreements	B.1.3 Accords d'accès à la pêche avec des pêcheurs étrangers
Implementing countries must publish the contracts of all foreign fishing access agreements, including their	Les pays mettant en œuvre doivent publier les contrats de tous les accords d'accès à la pêche étrangers, y

associated protocol(s). This includes agreements that allow access for foreign vessels to fish in the country's marine jurisdictional waters (i.e. Territorial Sea and Exclusive Economic Zone) as well as agreements that allow nationally-flagged vessels to fish in a third country. Foreign fishing access agreements that are already in force by the time a country reaches the status of a FiTI Candidate country, and for which there is an agreement or expectation of confidentiality between the parties to this agreement, must be made public within 3 years from becoming a FiTI Candidate country.	compris le ou les protocoles y associés. Cela comprend des accords qui permettent aux navires étrangers d'avoir accès à la pêche dans les eaux relevant de la juridiction maritime du pays (c'est-à-dire la mer territoriale et la zone économique exclusive) ainsi que des accords qui permettent aux navires sous pavillon national de pêcher dans un pays tiers. Les accords d'accès à la pêche étrangers qui sont déjà en place au moment où un pays atteint le statut de pays candidat à la FiTI et pour lesquels il existe un accord ou une attente de confidentialité entre les parties à cet accord, doivent être rendus publics dans un délai de trois ans à compter de la date à laquelle il devient un pays candidat à la FiTI.
Implementing countries must publish studies or reports undertaken by national authorities or foreign parties to an agreement providing evaluation or oversight of the agreement, if available, including those that describe the number of fishing authorisations issued, the reported catch of these vessels and any assessment of compliance with the terms and conditions of the agreement.	Les pays mettant en œuvre doivent publier les études ou rapports entrepris par les autorités nationales ou les parties étrangères à un accord qui fournissent une évaluation ou un contrôle de l'accord, le cas échéant, y compris ceux qui décrivent le nombre d'autorisations de pêche délivrées, les captures déclarées de ces navires et toute évaluation du respect des conditions de l'accord.
Documentation derived from any national stakeholder consultation undertaken with respect to the preparation, negotiation or monitoring of the agreements must be published, if available.	La documentation dérivée de toute consultation nationale des parties prenantes entreprise dans le cadre de la préparation, de la négociation ou du suivi des accords doit être publiée, si elle est disponible.
B.1.4 The State of the Fisheries Resources	B.1.4 L'état des ressources halieutiques
Implementing countries must publish the most recent national reports on the state of fish stocks, including any information on trends in the state of stocks and conclusions on the reasons for change, as well as studies or reports undertaken by national authorities that assess the sustainability of fishing. Information on the methods and data used to assess fish stocks must be described. Information on ongoing or planned efforts to update and expand fish stock assessments must be described.	Les pays chargés de la mise en œuvre doivent publier les rapports nationaux les plus récents sur l'état des stocks halieutiques, y compris toute information sur les tendances de l'état des stocks et les conclusions sur les raisons du changement, ainsi que les études ou rapports entrepris par les autorités nationales qui évaluent la durabilité de la pêche. Les informations sur les méthodes et les données utilisées pour évaluer les stocks halieutiques doivent être décrites. L'information sur les efforts en cours ou prévus pour mettre à jour et élargir les évaluations des stocks de poissons doit être décrite.
B.1.5 Large-Scale Fisheries	B.1.5 Pêche à grande échelle
Vessel registry	Registre des navires
Implementing countries must provide an online, up-to-date registry of all nationally-flagged and foreign-flagged large-scale vessels authorised to fish in the country's marine jurisdictional waters, and of all nationally-flagged large-scale vessels authorised to fish in third countries' marine jurisdictional waters and on the High Seas, including the following information:	Les pays d'exécution doivent fournir un registre en ligne actualisé de tous les navires à grande échelle autorisés à pêcher dans les eaux relevant de la juridiction maritime du pays, battant pavillon national ou étranger, ainsi que de tous les navires à grande échelle autorisés à pêcher dans les eaux relevant de la juridiction maritime du pays, battant pavillon national, autorisés à pêcher dans les eaux relevant de la juridiction maritime de pays tiers et en haute mer, comprenant les informations suivantes:
i. The name of the vessel.	i. Le nom du navire.
ii. The legal owner of the vessel, including their address and nationality.	ii. Le propriétaire légal du navire, y compris son adresse et sa nationalité.
iii. The registered port of the vessel.	iii. Le port enregistré du navire.
iv. The flag state of the vessel.	iv. État du pavillon du navire.

v. The unique identification number(s) of the vessel.	v. Le ou les numéros d'identification uniques du navire.
vi. The type of vessel, according to fishing gear or fishing method, following the definition set in the country's legislation.	vi. Le type de navire, selon l'engin ou la méthode de pêche, selon la définition établie dans la législation du pays.
vii. The physical characteristics of the vessel, including length, beam, tonnage and engine power.	vii. Les caractéristiques physiques du navire, y compris la longueur, le faisceau, le tonnage et la puissance motrice.
viii. The name of the vessel's agent, if applicable.	viii. Le nom de l'agent du navire, le cas échéant.
ix. The access agreement under which the vessel is granted authorisation to fish, if applicable.	ix. L'accord d'accès en vertu duquel le navire est autorisé à pêcher, le cas échéant.
x. The type of fishing authorisation held by the vessel.	x. Type d'autorisation de pêche détenue par le navire.
xi. The quantity and names of target species, permissible by-catch and discards that the vessel is authorised to fish, if specified in the vessel's fishing authorisation.	xi. La quantité et les noms des espèces cibles, les prises accessoires autorisées et les rejets que le navire est autorisé à pêcher, s'ils sont spécifiés dans l'autorisation de pêche du navire.
xii. The duration of the fishing authorisation, indicating start and end date.	xii. La durée de l'autorisation de pêche, en indiquant les dates de début et de fin.
xiii. The rights holder for whom the vessel is fishing, if applicable, including the name and nationality of the rights holder.	xiii. Le titulaire des droits pour lequel le navire pêche, s'il y a lieu, y compris le nom et la nationalité du titulaire des droits.
xiv. The country and/or regions of the High Seas where the vessel is authorised to fish (applicable for nationally-flagged vessels operating in third countries or on the High Seas).	xiv. Pays et/ou régions de la haute mer où le navire est autorisé à pêcher (applicable aux navires battant pavillon national opérant dans des pays tiers ou en haute mer).
Payments for fishing	Paiements pour la pêche
Implementing countries must publish accessible and complete information on payments made by each vessel listed under B.1.5 for their fishing activities:	Les pays d'exécution doivent publier des informations accessibles et complètes sur les paiements effectués par chaque navire mentionné au point B. 1.5 pour leurs activités de pêche:
i. The name of the natural person or legal entity that made the payment.	i. Le nom de la personne physique ou morale qui a effectué le paiement.
ii. The name of the national authority who received the payment.	ii. Le nom de l'autorité nationale qui a reçu le paiement.
iii. The date on which payment was received by the national authority.	iii. Date à laquelle l'autorité nationale a reçu le paiement.
iv. The purpose of the payment.	iv. Le but du paiement.
Information on payments to port authorities must be separated from payments for fishing activities.	Les informations sur les paiements aux autorités portuaires doivent être séparées des paiements pour les activités de pêche.
Recorded catch data	Données de capture enregistrées
Implementing countries must publish information from vessels listed under B.1.5 (Vessel registry):	Les pays mettant en œuvre doivent publier les informations relatives aux navires énumérés sous B. 1.5 (registre des navires):
i. Catches by nationally-flagged vessels: The quantity of annual recorded retained catch according to species or species groups, disaggregated by fishing authorisations or gear type as well as marine jurisdictional waters, High Seas and third country waters, presented for the flag state.	i. Captures effectuées par les navires battant pavillon national: La quantité de captures annuelles enregistrées et conservées, ventilées par espèce ou groupe d'espèces et ventilées par autorisation de pêche ou type d'engin, ainsi que par eaux relevant de la juridiction maritime, haute mer et eaux de pays tiers, présentée pour l'État du pavillon.
ii. Catches by foreign-flagged vessels: The quantity of annual recorded retained catch according to species or species groups, disaggregated by fishing authorisations or gear type, presented for each flag	ii. Captures effectuées par les navires battant pavillon étranger: Quantité de captures annuelles enregistrées et conservées par an selon les espèces ou les groupes d'espèces, ventilées par autorisation de pêche ou type

state separately.	d'engin, présentées séparément pour chaque État de pavillon.
iii. Landings in national ports: The quantity of annual recorded landings in national ports according to species or species groups caught in the country's marine jurisdictional waters, disaggregated by fishing authorisations or gear types, presented for each flag state separately.	iii. Débarquements dans les ports nationaux: Quantité de débarquements annuels enregistrés dans les ports nationaux par espèce ou groupe d'espèces capturés dans les eaux relevant de la juridiction maritime du pays, ventilée par autorisation de pêche ou type d'engin, présentée séparément pour chaque État du pavillon.
iv. Trans-shipments and landings in foreign ports: The quantity of annual recorded trans-shipments at sea or landings in foreign ports according to species or species groups caught in the country's marine jurisdictional waters, disaggregated by fishing authorisations or gear types, presented for each flag state separately.	iv. Transbordements et débarquements dans les ports étrangers: Quantité de transbordements annuels enregistrés en mer ou débarquements dans les ports étrangers selon les espèces ou groupes d'espèces capturés dans les eaux relevant de la juridiction maritime du pays, ventilée par autorisation de pêche ou type d'engin, présentée séparément pour chaque État du pavillon.
Implementing countries must publish information on recorded quantities of discards according to species or species groups, disaggregated by fishing authorisations or gear types, presented for each flag state separately, if available. Information must be published on how information on discards is gathered by national authorities.	Les pays mettant en œuvre doivent publier des informations sur les quantités enregistrées de rejets par espèce ou groupe d'espèces, ventilées par autorisation de pêche ou type d'engin, présentées séparément pour chaque État du pavillon, si elles sont disponibles. Des informations doivent être publiées sur la manière dont les autorités nationales collectent les informations relatives aux rejets.
Implementing countries must publish the most recent studies and reports on recorded fishing effort by vessels, disaggregated by fishery or gear type and by flag state, if available.	Les pays mettant en œuvre doivent publier les études et rapports les plus récents sur l'effort de pêche enregistré par les navires, ventilé par type de pêche ou d'engin et par État du pavillon, s'ils sont disponibles.
Implementing countries must publish evaluations or audits of the economic, social and food security contribution of the large-scale fishing sector, if available.	Les pays mettant en œuvre doivent publier des évaluations ou des audits de la contribution économique, sociale et de sécurité alimentaire du secteur de la pêche à grande échelle, s'ils sont disponibles.
B.1.6 Small-Scale Fisheries	B.1.6 Pêche à petite échelle
Implementing countries must publish information on the small-scale fisheries sector:	Les pays en développement doivent publier des informations sur le secteur de la pêche à petite échelle:
i. The total numbers of small-scale fishing vessels, disaggregated according to categories of fishing or gear types as set out in the national legislation.	i. Le nombre total de petits navires de pêche, ventilé par catégorie de pêche ou type d'engin, conformément à la législation nationale.
ii. The total number of fishing licenses issued to small-scale fishing vessels, disaggregated according to categories of fishing authorisations as set out in the national legislation.	ii. Nombre total de licences de pêche délivrées aux petits navires de pêche, ventilé par catégorie d'autorisations de pêche conformément à la législation nationale.
iii. The total numbers of fishers engaged in the fishing sector, indicating the gender of fishers and the proportion that are engaged in full-time work, seasonal or part time fishing, occasional fishing or recreational fishing.	iii. Nombre total de pêcheurs engagés dans le secteur de la pêche, en indiquant le sexe des pêcheurs et la proportion de ceux qui travaillent à temps plein, saisonniers ou à temps partiel, occasionnels ou récréatifs.
iv. The total payments made from small-scale fisheries related to fishing authorisations, catches and landings, disaggregated according to categories of fishing authorisations or gear types as set out in national legislation and indicating the recipient of these payments.	iv. Le total des paiements effectués au titre de la pêche à petite échelle se rapportait aux autorisations de pêche, aux captures et aux débarquements, ventilés par catégorie d'autorisations de pêche ou type d'engin conformément à la législation nationale et indiquant le bénéficiaire de ces paiements.

v. The quantity of catches, disaggregated according to species, categories of fishing authorisations and gear types as set out in the national legislation.	v. Quantité de captures, ventilée par espèce, catégorie d'autorisations de pêche et type d'engin, conformément à la législation nationale.
vi. The total volumes of discards, disaggregated according to species, categories of fishing authorisations and gear types as set out in the national legislation.	vi. Le volume total des rejets, ventilé par espèce, catégorie d'autorisations de pêche et type d'engin, conformément à la législation nationale.
Implementing countries must publish the most recent studies and reports on quantities and species of fish discarded by the small-scale fisheries sector, if available.	Les pays chargés de la mise en œuvre doivent publier les études et rapports les plus récents sur les quantités et les espèces de poissons rejetés par le secteur de la pêche à petite échelle, s'ils sont disponibles.
Implementing countries must publish evaluations or audits of the economic, social and food security contribution of the small-scale fisheries sector, if available.	Les pays d'exécution doivent publier des évaluations ou des audits de la contribution économique, sociale et de sécurité alimentaire du secteur de la pêche à petite échelle, s'ils sont disponibles.

Note : Cette traduction a été réalisée avec l'assistance du logiciel www.DeepL.com/Translator en ligne

A5 Analyse FFOM du processus FiTI en Mauritanie

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Vision : Création d'emploi pur nourrir les populations • Potentiel halieutique important • Volonté politique (3x) • Engagement politique de haut niveau • Engagement des parties • Engagement de PTF (BM, GIZ...) • Cadre institutionnel existant • GNM existe avec un coordinateur et un secrétaire • Inscription budgétaire (du SN-FiTI) dans la Loi de finances • Approche participative établie (GNM) • Participation de la MR à toutes les étapes du processus à ce jour • Existence d'une stratégie nationale • Documents d'orientation stratégique • Existence d'un observatoire (base de données) • Partage des ressources avec les représentants des opérateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Ancrage institutionnel de la FiTI MR • Manque de moyens • Faible moyens • Manque / insuffisance de financement • Manque de financement • Manque de finances • Mise en place d'un secrétariat équipé et doté des moyens et d'un lieu fixe • Manque d'un bureau permanent équipé • Manque de procédures de fonctionnement • Manque de règles et procédures pour le financement • Manque de règlement intérieur • Insuffisance des capacités techniques et organisationnelles • Manque de personnel, de financements et de budget opérationnel • Manque de personnel • Absence d'un cadre logique pour la FiTI • Faiblesse des moyens de contrôle / surveillance • Faiblesse de contrôle / surveillance • Engagement des parties prenantes • Non suivi de statistique • Manque de données fiables • Lenteur dans les procédures du SI FiTI • Statistiques sur navires en activités • Manque de Site Web • Manque de traduction des données • Manque de Stratégie de Communication • Manque de sensibilisation
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Existence du Secrétariat International FiTI • Mise en place d'un Board International • Existence d'un standard formalisé • Engagement de PTF pour la transparence • Mobilisation des Etats riches en ressources halieutiques • Demande mondiale pour la transparence 	<ul style="list-style-type: none"> • Expérience jeune de l'initiative • Spécification du secteur pas toujours prise en compte dans le standard à cause de l'origine • L'absence de financement spécifique à la FiTI • Différentiation de politique de pêche selon les Etats • Absence d'une société civile mondiale de la pêche

A6 Analyse des écarts : Exigences FiTI et situation actuelle en MR

Réf.	Exigence (domaine thématique)	Statut	Commentaires, observations
B.1.1	Registre public des lois, règlements et documents officiels nationaux en matière de pêche	3,0	<ul style="list-style-type: none"> • Certaines informations bien que disponibles ne sont pas mises à jour en temps réel en ligne • Nomenclature des documents à mettre en ligne • Respecter les délais de mise à jour des documents • Mise à jour régulière des données
B.1.2.i	Résumé des lois et des décrets relatifs aux accords fonciers au sein des pêches. <ul style="list-style-type: none"> • Droits et autorisations applicables par la loi ou le décret... 	3,0	<ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration manque • La mise en ligne du 1^{er} rapport qui résume les activités du département manque • Les sources d'information existent • Exposé de motif des lois • Rapports d'activité annuels du département • Stratégie etc.
B.1.2.ii	<ul style="list-style-type: none"> • Les redevances, la durée, la transférabilité et la divisibilité de ces droits et autorisations... 	3,0	<ul style="list-style-type: none"> • Approuvé par le CCNADP • En cours d'application
B.1.2.iii	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes qui sont légalement autorisées à délivrer des droits et autorisations... 	4,0	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un manuel des procédures au MPEM
B.1.2.iv	<ul style="list-style-type: none"> • Les conditions appliquées aux autorisations... 	3,0	<ul style="list-style-type: none"> • Besoins de renforcement du contrôle au débarquement • Besoin de renforcement du suivi des impacts des activités de pêche sur l'écosystème
B.1.2.v	<ul style="list-style-type: none"> • Les procédures et règles relatives à l'autorisation d'un navire... 	3,0	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'expérience (deux navires en Guinée) • Exigence peu pertinente
B.1.3	Publication de tous les accords étrangers d'accès à la pêche.	2,0	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la mise en œuvre des accords à publier régulièrement • Texte des accords ailleurs en ligne (ex. : Union européenne)
B.1.4	L'état des ressources halieutiques <ul style="list-style-type: none"> • Rapports nationaux : Etat, tendance, raisons du changement • Etudes / rapports sur la durabilité • Information sur la méthode d'évaluation des stocks et les efforts pour élargir l'évaluation 	3,5	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport est publié tous les 4 ans • Rapport n'est pas vulgarisé • Rapport annuels existants • Renforcement des capacités (méthode d'évaluation des stocks)

B.1.5	Pêche à grande échelle <ul style="list-style-type: none"> • Registre en ligne de tous les navires à grande échelle (i-iv) • Publication des paiements effectués pour chaque navire (i-iv) • Publication des captures des navires enregistrés (i-iv) 	2,5	<ul style="list-style-type: none"> • Informations disponibles mais éparpillées entre différentes structures (DGERH, Garde Côte, 3 à 5 Ports, SMCP, Douanes) • Pas disséminées (pas en ligne) • CTS : Harmonisation des données statistiques • Regrouper la pêche industrielle, côtière et artisanale à petite et grande échelle • Observatoire en charge de la centralisation des données • Pas existant : Informations sur les débarquements à l'étranger (Captures iv)
B.1.6	Pêche à petite échelle <ul style="list-style-type: none"> • Publication des informations (i-iv) 	2,0	<ul style="list-style-type: none"> • Déficit des informations • Des améliorations en cours • Plusieurs sources d'information • CTS : Harmonisation des données statistiques (validation chaque 3 mois)

Statut : 4= très satisfaisant, 3= satisfaisant, 2= déficitaire, 1= très déficitaire, 0= information insuffisante

A7 Plan de travail FiTI (2018-2019) ⁶

Axe stratégique / Activité importante	Période	Principaux résultats	Responsables (GNM / autres)	Ressources requises
Axe stratégique 1 : Etablissement d'un Secrétariat National (SN-FiTI) pleinement opérationnel et performant		Le SN-FiTI est pleinement opérationnel et performant		
Effectuer les arrangements techniques pour le Secrétariat (hébergement et installation de la bureautique et des équipements)	3-4/2018	L'hébergement et l'organisation du Secrétariat National réalisés	SN FiTI	Location, équipement technique, bureautique
Elaborer un règlement intérieur (RI) du Secrétariat ainsi que sa portée et sa mission	3-4/2018	Le RI validé par le GNM	SN FiTI / GNM	Avocat
Elaborer un manuel de procédures administratif et comptable	3-4/2018	Le manuel de procédures administratif et comptable validé par le GNM		Expert-comptable
Recruter le staff requis	3/2018	Le Secrétariat National est doté d'un personnel compétent et qualifié par rapport aux objectifs de la FiTI	SN FiTI	Ressources humains suivant les besoins
Mise en place d'un moyen d'information au sein du Secrétariat National pour réceptionner / coordonner les doléances	5/2018	Les acteurs concernés ont la capacité d'exprimer leurs doléances	SN FiTI	Système de gestion des plaintes, expert informatique, gestionnaire
Axe stratégique 2: Renforcement des capacités des membres du Groupe National Multipartite (GNM) et du SN-FiTI		Les capacités du GNM sont assez renforcées pour remplir la mission qui lui est demandée		
Réaliser un règlement intérieur pour la GNM	3-4/2018	TdR du GNM réalisés	GNM / SN FiTI	Avocat
Désigner des suppléants	3-4/2018	Liste des noms et coordonnées des membres du GNM y compris suppléants	GNM / SN FiTI	Gestion administrative interne
Mettre en place des petits groupes de travail ad-hoc au sein du GNM pour répartir le travail (Plan de Travail, plan de communication, etc.)	3-5/2018	Les PV des réunions des petits groupes de travail	GNM / SN FiTI	Prise en charge des réunions des groupes de travail

⁶ Certains éléments du Plan de Travail en ébauche ont été apportés par les organisateurs après la clôture de l'atelier ; ils sont présentés ici en rouge et restent à vérifier.

Élaboration de listes regroupant toutes les parties prenantes concernées (de chaque famille) pour établir un réseau efficace de communication	3-5/2018	Les acteurs concernés sont au courant des développements de l'initiative	GNM / SN FiTI	Gestionnaire chargé de la communication
Organiser des réunions périodiques du GNM à NKC et NDB	Régulièrement	Les PV des réunions du GNM disponibles	SN FiTI	Prise en charge
Sensibiliser le GNM aux documents d'orientation de la FiTI	6/2018, 6/2019	Les documents de la FiTI analysés	SN FiTI	Réunion, ateliers et formations
Organiser des ateliers et réunions de sensibilisation, d'échange et de formation pour le GNM	2018-2019	Les rapports synthèse des ateliers et réunions réalisés	SN FiTI	Prise en charge des ateliers et réunions, experts
Axe stratégique 3 : Mise en œuvre effective et durable du Standard FiTI (avec référence à la Section B du Standard le cas échéant)				
Renforcer les capacités en administration du site Web du MPEM pour la FiTI (B.1.1)	3-5/2018	Administrateur disponible et opérationnel	MPEM, Conseiller en communication	Matériels bureautiques et informatiques, conseiller technique pour la communication et promotion du secteur
Compléter et actualiser la publication des textes juridiques de manière régulière (site MPEM (B.1.1))	Tous les 3 mois	Documents pertinents en ligne	MPEM, Conseiller en communication	Matériels bureautiques et informatiques, conseiller (voir ci-dessous)
Elaborer un résumé des lois / ensemble des activités du département (B.1.2)	3/2018 – 2/2019	Résumé disponible et publié en ligne	GNM / SN FiTI	SN FiTI et GNM (personnels) et équipement
Organiser des campagnes de sensibilisation des opérateurs (B.1.2)	2018-2019	Les opérateurs sensibilisés pour une pêche responsable	GNM / SN FiTI	Financement et expert
Centraliser et publier les accords de pêche avec les autres partenaires en ligne (B.1.3)	3-12/2018	Tous les accords de pêches disponibles en ligne	GNM / SN FiTI / MPEM	Conseiller technique MPEM et SN FiTI
Sensibiliser sur les activités des agences de l'Etat (B.1.4 et B.1.5)	7-9/2018	Autorités sont sensibilisées sur le déficit des institutions (MPEM et l'observatoire)	GNM / SN FiTI / MPEM	Prise en charge des séances de sensibilisation
Organiser des séminaires sur les différents rapports de l'IMROP (CT) (B.1.4)	4-8/2019	Citoyen(ne)s sont informé(e)s	GNM / SN FiTI / MPEM	Prise en charge
Publier les études et rapports existant sur le site Web FiTI	6/2018	Informations sont disponibles et accessibles	GNM / SN FiTI / MPEM	Chargé de communication
Suivre et publier les informations sur le progrès de l'amélioration des informations sur la pêche artisanale (B.1.6)	9/2018	Bonne visibilité du progrès	GNM / SN FiTI / MPEM	Chargé de communication
Préparer le dossier de candidature de la Mauritanie à la FiTI	2-6/2018	Documents d'adhésion réalisés	SN FiTI / GNM	Prise en charge des réunions techniques

Définir la portée de mise en œuvre de la FiTI pour le pays	4-8/2018	Étude sur le paramètre du processus	SN FiTI / GNM	Expert externe
Préparer le processus des rapports de la FiTI (définir les paramètres, contenu et format du rapport et désigner le Compilateur)	1-3/2019	Format du rapport établi et Compilateur choisi	SN FiTI / GNM	Prise en charge des réunions techniques
Préparer le rapport national	2019	Premier rapport de FiTI réalisé	Expert Compilateur	Prise en charge du contrat de l'expert Compilateur
Accompagner le Compilateur	2019	Premier rapport de FiTI réalisé de manière participative	SN FiTI / GNM	Frais administratifs et communication
Organiser des réunions de concertation avec les différentes parties prenantes	2019	Premier rapport de FiTI réalisé de manière participative	SN FiTI / GNM	Prise en charge des réunions
Organiser des ateliers de présentation et de vulgarisation de rapports	2019	Le premier rapport vulgarisé	SN FiTI / GNM	Ateliers
Axes stratégique 4 : Communication et dialogue multi-acteur aux niveaux national, régional et international				
Développer une stratégie de communication	4-5/2018	Document de stratégie de communication validé par le GNM	SN FiTI / GNM	Expert
Mettre en place un contact continu et une interaction régulière avec le Secrétariat International de la FiTI	Tout le temps	Restitution régulière des résultats de la communication avec le SI-FiTI	SN FiTI	Moyens de voyage et de communication
Faciliter la participation des membres du GNM aux ateliers et rencontres au niveau national, régional et international	Régulièrement	FiTI Mauritanie est active et visible au niveau national et international	SN FiTI / GNM	Moyens financiers
Ateliers de sensibilisation de toutes les parties prenantes au processus de la FiTI, GNM et hors du GNM (grand public)	Régulièrement	Les acteurs sensibilisés ont la capacité de contribuer directement ou indirectement au processus FiTI	SN FiTI	Prise en charge des ateliers et des experts
Créer un site Web FiTI MR dynamique et pertinent	5-10/2018	Site Web opérationnel en ligne	SN FiTI	Expert
Publication de tout document pertinent sur le processus FiTI (p.ex. PV, articles)	À partir de 10/2018	Informations publiés régulièrement sur le site web	SN FiTI	Chargé de communication
Traduction et simplification des rapports et des documents de vulgarisation de la FiTI	2019	Documents de la FiTI traduits et disponibles dans un format accessible	SN FiTI	Traducteur, graphiste et imprimeur

Version du 27/02/2018

A8 Liste des indicateurs de suivi-évaluation du processus FiTI (propositions)

Pour l'axe stratégique 1 :

- Présence des documents prévus dans les activités
- Présence d'un bureau dédié au Secrétariat National de la FiTI
- Au moins une réunion mensuelle (téléphone) avec le Secrétariat International de la FiTI

Pour l'axe stratégique 2 :

- Nombre de réunions du GNM organisées
- Nombre d'ateliers de sensibilisation et de restitution organisés
- Qualité de participation du GNM à la mise en œuvre de la FiTI
- Qualité et quantité du travail réalisé par le GNM
- Niveau d'assiduité des membres du GNM (feuille de présence)

Pour l'axe stratégique 3 :

- Nombre de rapports publiés
- Qualité des rapports publiés
- Nombre d'ateliers organisés pour la vulgarisation

Pour l'axe stratégique 4 :

- Présence de listes de contacts actuelles pour chaque famille de parties prenantes
- Nombre de doléances traitées par le GNM
- Nombre de réunions de restitutions
- Nombre de réunions de concertation (avant réunions du GNM)
- Nombre de PV
- Qualité du site Web de la FiTI
- Nombre de rapports et documents traduits
- Quantité des présentations de la FiTI-MR
- Qualité des présentations de la FiTI-MR

A9 Revue des obstacles et des mesures de gestion des risques

Obstacles (risques)	Mesures de mitigation des risques
<ul style="list-style-type: none"> • Manque de financement 	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche de sources pérennes de financement
<ul style="list-style-type: none"> • Manque de secrétariat / d'une structure dotée de moyens 	<ul style="list-style-type: none"> • Un local équipé pour le secrétariat • Renforcer le secrétariat • Secrétariat plus actif
<ul style="list-style-type: none"> • Déficit de ressources humaines qualifiées 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités techniques
<ul style="list-style-type: none"> • Charges de travail du coordinateur et du secrétaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le secrétariat
<ul style="list-style-type: none"> • Délocalisation du GNM 	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer les suppléants
<ul style="list-style-type: none"> • Lourdeur administrative 	<ul style="list-style-type: none"> • Célérité décisionnelle
<ul style="list-style-type: none"> • La non-disponibilité des données 	<ul style="list-style-type: none"> •
<ul style="list-style-type: none"> • Dispersion de l'information 	<ul style="list-style-type: none"> • Regroupement des données
<ul style="list-style-type: none"> • Déficit / irrégularité du suivi des actions 	<ul style="list-style-type: none"> •
<ul style="list-style-type: none"> • Manque de conviction de la nécessité 	<ul style="list-style-type: none"> •
<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de l'appropriation du processus par les parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> •
<ul style="list-style-type: none"> • Manque de coordination entre les différents départements ministériels concernés 	<ul style="list-style-type: none"> •

Note : Il s'agit des obstacles qui peuvent empêcher la mise en œuvre du Plan de Travail